

Le Président du CDOS Haute-Vienne  
35 Boulevard de beaublanc  
87100 LIMOGES

Aux : Président.e.s des comités départementaux sportifs de la Haute-Vienne

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme vous le savez l'Etat a mis en place le « Pass'Sport » pour les jeunes de 6 à 17 ans révolus au 30 Juin 2021, et qui bénéficient déjà :

- De l'allocation de rentrée scolaire
- Ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Ou de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Cette aide d'un montant de 50 € est destinée à couvrir soit en totalité, soit en partie, le coût de la licence et de l'adhésion au club.

Cette mesure s'applique pour les jeunes qui prennent leur licence entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 octobre 2021. Pour faire bénéficier les familles de cette aide, les clubs doivent être préalablement enregistrés sur le « [Compte Asso](#) ».

Certaines associations sont habituées à faire des demandes de financement et maîtrisent la démarche. Par contre celles qui ne demandaient pas de financement de l'ex-CNDS, ou de l'ANS n'ont pas toujours de numéro RNA ou SIRET, un des deux est indispensable pour référencer son association sur le « Compte Asso ».

Le CDOS 87 sera tiers payeur pour cette aide, mais la démarche de référencement sur « Compte Asso » est nécessaire pour faire bénéficier les familles des adhérents des associations de votre comité.

De manière à ce que toutes les associations puissent proposer cette possibilité de financement nous vous proposons d'animer une réunion d'information pour les clubs afin de les aider dans la démarche de promotion de cette mesure et de référencement de leur club. Nous serons disponibles pour ces réunions et pour aider les associations dans leur démarche durant les mois d'août et septembre.

Afin de planifier ces interventions, je vous serais reconnaissant de nous faire parvenir votre besoin et vos souhaits de date dès que vous le pourrez, soit par mail ([hautevienne@franceolympique.com](mailto:hautevienne@franceolympique.com)) soit par téléphone au CDOS (05 55 79 20 87) ou sur mon portable : 06 37 02 14 23.

Vous pouvez déjà indiquer à vos associations qu'elles peuvent demander leur numéro RNA (indispensable pour pouvoir s'inscrire dans le dispositif) en s'adressant par courrier à la greffe des associations de la préfecture (2 allée Saint-Alexis, CS 30618, DDETSPP Haute-Vienne, Greffe des associations, 87036 Limoges Cedex 1) ou par mail à : [pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-pass87@haute-vienne.gouv.fr).

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,  
Bien cordialement.

François Marcelaud  
Pour le CDOS Haute-Vienne

